

Les investissements doivent être facilement identifiables et contrôlables. De plus, les montants des investissements listés doivent clairement être identifiés et isolés sur les devis fournis lors de l'instruction et factures fournies à l'appui de la demande de paiement.

Type d'investissement	Effet environnemental	Définition	Conditions de prise en compte dans le cadre de la bonification	Mentions devant apparaître sur le devis	Correspondance avec la téléprocédure		
Construction/Rénovation					Niveau 1: ACTION	Niveau 2: Sous-action	Niveau 3: Sous-sous-action
<b>Isolation en construction ou en rénovation</b>	Economie d'énergie, réduction des nuisances sonores	Installation d'une isolation thermique accompagnée ou non de bardages, portes et/ou huisseries et/ou isolation phonique Ces investissements ne sont éligibles en construction ou rénovation que dans le cadre d'un projet global d'isolation dans la zone de production (transformation, stockage et conditionnement), dans un caveau ou une salle de dégustation.	Prise en compte des matériaux isolants, de l'installation et des dépenses liées aux bardages, huisseries et portes	isolation/isolant bardages/portes/huisseries isolantes le cas échéant zone d'installation	Bâtiment neuf de production ou Chai avec réception gravitaire ou Chai enterré ou chai semi-enterré	Environnementale	Isolation ou Isolation globale
					Bâtiment rénové de production ou Caveau rénové ou Rénovation de la salle de dégustation	Environnementale	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
<b>Isolation de canalisations</b>	Economie d'énergie	Isolation des canalisations dans le cadre d'un bâtiment neuf	L'isolation des canalisations n'est éligible que dans le cadre d'une construction de bâtiment neuf. Elle ne sera pas retenue dans le cadre d'une rénovation de bâtiment	isolation des canalisations, zone d'installation	Bâtiment neuf de production ou Chai avec réception gravitaire ou Chai enterré ou chai semi-enterré	Environnementale	Isolation
<b>Ombrage bâtiment</b>	Economie d'énergie	L'ombrage est un dispositif présent sur l'ensemble d'une façade qui limite l'ensoleillement et permet une réduction des déperditions énergétiques (ex. brise soleil). Il est admis tant en construction qu'en rénovation. L'ombrage peut par exemple être constitué de panneaux de bois ou de métal ou il peut être végétalisé (le végétal et la terre ne sont pas éligibles) L'ombrage constitué de stores, filets, tissus et autres matériaux non permanents n'est pas éligible.	Prise en compte des matériaux et de l'installation/ pose de l'ombrage Dans le cadre de la rénovation, l'ombrage est éligible et son montant est pris en compte dans la bonification seulement si le bénéficiaire présente un projet global d'isolation	ombrage type de matériau zone d'installation de l'ombrage	Bâtiment neuf de production ou Chai avec réception gravitaire ou Chai enterré ou chai semi-enterré	Environnementale	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
					Bâtiment rénové de production ou Caveau rénové ou Rénovation de la salle de dégustation	Environnementale	Isolation globale et/ou isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
<b>Puits canadien ou climatique (échangeur air-sol)</b>	Economie d'énergie	Un échangeur air-sol (puits canadien, puits provençal, cheminée solaire, puits climatique) est un échangeur géothermique à très basse énergie utilisé pour rafraîchir ou réchauffer l'air ventilé dans un bâtiment. Il alimente un bâtiment en air en le faisant circuler auparavant dans un conduit enterré qui selon les conditions climatiques le refroidit ou le préchauffe en utilisant l'inertie thermique du sol.	Prise en compte des matériaux et de l'installation y compris réseau de raccords extérieurs du puits canadien/climatique Pour une prise en compte en investissement environnemental, le demandeur doit présenter un projet d'isolation global	puits canadien ou climatique	Bâtiment neuf de production ou Chai avec réception gravitaire ou Chai enterré ou chai semi-enterré	Environnementale	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
					Bâtiment rénové de production ou Caveau rénové ou Rénovation de la salle de dégustation	Environnementale	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
<b>Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment (portes sectionnelles à ouverture et fermeture rapide ou sas d'étanchéité)</b>	Economie d'énergie	Les portes à ouverture rapide, qu'elles soient isolantes ou non isolantes, permettent une bonne isolation du fait de leur fonctionnement : une ouverture "au bon moment" et une fermeture rapide après le passage d'une personne ou d'un équipement. Les portes sectionnelles sont des portes rigides isolantes (lamelles exclues).	Prise en compte des matériaux et de l'installation Ces systèmes de fermeture sont pris en compte en rénovation (uniquement dans le cadre d'un projet global d'isolation) et en construction.	Portes sectionnelles / portes à ouverture et fermeture rapide	Bâtiment neuf de production ou Chai avec réception gravitaire ou Chai enterré ou chai semi-enterré	Environnementale	Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air
					Caveau rénové ou Rénovation de la salle de dégustation	Environnementale	Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage
					Bâtiment rénové de production	Environnementale	Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air
<b>Matériaux bio-sourcés hors isolation et à l'exclusion des charpentes en bois</b>	Construction durable	Matériaux bio-sourcés utilisés à d'autres fins que l'isolation (pris en compte dans les sous actions liées à l'isolation) par exemple pour la structure du bâtiment (bois d'oeuvre, paille), pour la finition des façades (enduits chanvre, terre-paille...) ou l'aménagement des bâtiments (panneau en laine de bois...) Il s'agit en particulier des usages et matériaux préconisés par l'Ademe voir <a href="https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/995-produits-biosources-durables-pour-les-acheteurs-publics-et-privés-des-9791029712821.html">https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/995-produits-biosources-durables-pour-les-acheteurs-publics-et-privés-des-9791029712821.html</a>	Prise en compte des matériaux et de l'installation si ces deux postes sont clairement identifiables sur le devis. Ces matériaux sont pris en compte dans le cadre de la construction ou de la rénovation en tant qu'isolant ou élément intégral de la structure (murs ou toit en matériaux biosourcés) Les dépenses rattachées aux matériaux bio-sourcés doivent être isolées dans le poste gros oeuvre. Le montant des matériaux et de la pose des matériaux sont éligibles s'ils sont clairement identifiés et isolés sur les devis.	Type de matériau	Bâtiment neuf de production ou Chai avec réception gravitaire ou Chai enterré ou chai semi-enterré	Environnementale	Matériaux bio-sourcés à l'exclusion des charpentes en bois.

<b>Chai enterré ou semi enterré</b>	Economie d'énergie	Un chai enterré ou semi-enterré permet une hygrométrie optimale et une régulation naturelle des températures. Il est défini comme un chai dont au moins un étage opérationnel est totalement enterré (hauteur sous plafond: 1,80m, éligible à la surface plancher et éligible à l'aide). Si un seul étage est enterré, on peut trouver la configuration suivante : trois côtés enterrés et un côté non enterré permettant d'accéder au niveau 0. La hauteur enterrée sur chaque angle du bâtiment doit être clairement indiquée par l'architecte (ou équivalent) sur les plans à fournir au dépôt de la demande d'aide. Est considérée comme la surface de plancher enterrée du bâtiment, la somme des surfaces répondant à la définition reprise au premier alinéa. Cette surface de plancher enterrée éligible doit également représenter au moins 50% de la surface totale de plancher du bâtiment (tous niveaux confondus).	Montant total des dépenses du chai enterré (hors dépenses liées au caveau) La surface de plancher (telle que définie par le code de l'urbanisme) enterrée doit être indiquée et clairement identifiable (plans cotés exigés) sur les plans d'architecte fournis au moment du dépôt de la demande d'aide, ainsi que la surface totale de plancher du bâtiment.  Des éléments permettant de définir la construction comme chai enterré ou semi-enterré doivent être fournis, notamment des plans précisant la hauteur sous plafond	Chai enterré et surface enterrée	Chai enterré ou chai semi-enterré	Environnementale	
<b>Aménagement du sol (réalisation à la fois d'une forme de pente, de caniveaux et de la couverture du sol)</b>	Economie d'eau	L'aménagement du sol, consistant à la fois en la réalisation d'une forme de pente, de caniveaux et de la couverture du sol, permet une amélioration de la nettoyabilité et par conséquent une réduction de la consommation d'eau tout en améliorant l'hygiène Les revêtements éligibles à la bonification sont les résines, le revêtement quartz et le carrelage.  Les revêtements de sol dans le caveau et la salle de dégustation ne sont pas considérés comme des investissements à caractère environnemental	Cette dépense doit être bien identifiée et isolée sur le devis. Dans le cadre de l'aménagement du sol à caractère environnemental en construction et en rénovation, le montant des travaux de gros œuvre (sous dallage, fondations, radiers, hêrissons en tout venant...), de dallage, les caniveaux et le revêtement sont pris en compte.	Forme de pente Caniveaux Couverture du sol Type de revêtement	Bâtiment neuf de production ou Chai avec réception gravitaire ou Chai enterré ou chai semi-enterré	Environnementale	Aménagement des sols (couverture, forme de pente)
					Bâtiment rénové de production	Environnementale	Aménagement des sols (couverture, forme de pente)

Equipement				Niveau 1: ACTION		Niveau 2: Sous-action		Niveau 3: Sous-sous-action	
<b>Broyeur de rafles</b>	Réduction des déchets	Le broyeur de rafles permet de réduire le volume des déchets à évacuer et par conséquent une diminution importante du transport de ceux-ci	Intégralité du montant éligible, y compris raccordements, aménagements et installation.	Broyeur de rafles	Chaîne de réception de vendange	Broyeur de rafles			
<b>Equipement de traitement de l'eau par les UV, par ultrafiltration, nanofiltration ou osmose inverse</b>	Economie d'eau	Il s'agit de procédés de potabilisation de l'eau permettant leur réutilisation. Le choix du procédé dépend de la qualité initiale de l'eau pour atteindre la qualité « eau potable »	Intégralité du montant éligible, y compris raccordements, aménagements et installation.	Traitement de l'eau par UV, par ultrafiltration, nanofiltration ou osmose inverse	Conditionnement ou Chaîne de réception de vendange ou Equipements de vinification	Equipements de traitement de l'eau par les UV			
<b>Systèmes de chaudière à haute performance énergétique</b>	Economie d'énergie	Chaudière permettant de limiter la consommation d'énergie. Il peut s'agir de brûleurs modulaires et bas niveau Nox, de chaudières basse température ou triple parcours	Le fournisseur doit attester de la haute performance énergétique de la chaudière. Cette précision doit apparaître sur le devis ou a minima dans une attestation ad hoc du fournisseur. Intégralité du montant éligible, y compris raccordements, aménagements et installation.	Chaudière à haute performance énergétique	Equipements de vinification	Systèmes de chaudière à haute performance énergétique			
<b>Système de récupération d'énergie ou de chaleur</b>	Economie d'énergie	Récupération d'énergie à partir des fumées ou chaudière à condensation, récupération de chaleur sur moût chaud par croisement, sur fumée ou compresseurs d'air, sur eaux de lavage des lignes de conditionnement	Intégralité du montant éligible, y compris raccordements, aménagements et installation.	Système de récupération d'énergie/chaleur Type de système	Equipements de vinification	Système de récupération d'énergie ou de chaleur			
<b>Groupes de froid à haute pression et basse pression flottante / GWP &lt; 150</b>	Economie d'énergie	- Haute pression (HP) et basse pression (BP) flottantes : système de régulation permettant une optimisation du coefficient de performance - GWP ou PRG (Potentiel de Réchauffement Global) < 150	Intégralité du montant éligible si une des deux fonctionnalités présente, y compris raccordements, aménagements et installation.	Groupe de froid avec haute pression et basse pression flottante et/ou GWP ou PRG < 150	Equipements de vinification	Groupe de froid à haute pression et basse pression flottante			
<b>Cuves inox avec niveau de finition élevée: recuit brillant, électropolissage, polimiroir</b>	Economie d'eau	Cuves dont la finition intérieure (au moins la virole) est en recuit brillant, électropolies ou polimiroir. La nettoyabilité de ces cuves permet d'effectuer des économies d'eau	Intégralité du montant éligible y compris raccordements, aménagements et installation (dalle liée aux cuves avec niveau de finition élevée, les nouvelles portes, robinets, tubulures, raccordements tuyauterie et électricité liés à ces cuves).	Cuves inox recuit brillant / électropolissage / polimiroir	Equipements de vinification	Cuves inox avec niveau de finition élevée			
<b>Cuves béton avec revêtement epoxy</b>	Economie d'eau	Cuves neuves avec revêtement intérieurs permettant notamment d'effectuer des économies d'eau du fait de sa nettoyabilité.	Intégralité de la cuve y compris raccordements, aménagements et installation (dalle liée aux cuves présentées, les nouvelles portes, robinets, tubulures, raccordements tuyauterie et électricité liés à ces cuves).	Cuves béton avec revêtement epoxy	Equipements de vinification	Cuves béton avec revêtement epoxy			
<b>Rénovation du revêtement intérieur des cuves béton</b>	Economie d'eau	Rénovation de l'intérieur des cuves béton existantes avec un revêtement permettant d'effectuer des économies d'eau du fait de sa nettoyabilité Les revêtements éligibles dans ce cadre sont en particulier l'époxy et l'inox recuit brillant.	Le travail de préparation, les équipements liés aux cuves (les nouvelles portes, robinets tubulures...) et le revêtement epoxy sont pris en compte.	Rénovation de cuves béton + revêtement utilisé	Equipements de vinification	Rénovation du revêtement intérieur des cuves béton			
<b>Rénovation du revêtement intérieur d'un conquêt de réception de vendanges</b>	Economie d'eau	Rénovation de l'intérieur d'un conquêt de réception de vendanges avec un revêtement permettant d'effectuer des économies d'eau du fait de sa nettoyabilité Les revêtements éligibles dans ce cadre sont en particulier l'époxy et l'inox recuit brillant.	Le travail de préparation et le revêtement epoxy sont pris en compte.	Rénovation de conquêt + revêtement utilisé	Chaîne de réception de vendange	Rénovation du revêtement intérieur d'un conquêt de réception			
<b>Isolation de cuves extérieures</b>	Economie d'énergie	Isolation thermique de cuves extérieures dans le cadre de la construction de cuves ou de l'isolation de cuves existantes	Prix de la cuve isolée Montant du dispositif d'isolation de cuve existante et son l'installation	Cuves extérieures isolées	Equipements de vinification	Cuves extérieures isolées			
<b>Foudres et autres cuves en bois &gt; 10 hl provenant de forêt PEFC et FSC</b>	Préservation ressources	Cuves en bois de capacité supérieure ou égale à 10 hl constituées de bois durable	Intégralité du montant éligible et installation	Foudres Cuve en bois constitués de bois provenant de forêt PEFC ou FSC	Equipements de vinification	Foudres et autres cuves en bois provenant de forêt PEFC et FSC			
<b>Micro-filtration tangentielle (MFT)</b>	Réduction des déchets	La filtration ou microfiltration tangentielle ne requiert pas d'adjuvants de filtration et ne produit pas de déchets solides. Elle peut être utilisée notamment pour le débouillage, la filtration des vins et des mûts et la stabilisation microbiologique - avec par exemple bentonite ou collage en ligne en flux continu	Intégralité du montant éligible y compris raccordements, aménagements et installation.	Micro-filtration tangentielle Type d'équipement	Equipements de vinification	Micro-filtration tangentielle (MFT)			

<b>Filtration orthogonale à basse pression</b>	Réduction des déchets	Procédé similaire à la MFT.	Intégralité du montant éligible y compris raccords, aménagements et installation.	Filtration orthogonale à basse pression	Equipements de vinification	Filtration orthogonale à basse pression	
<b>Dégrilleur automatique</b>	Réduction des déchets	Permet d'éliminer les déchets des eaux usées. Les matières organiques récupérées ne viennent pas augmenter la DBO des eaux usées et sont valorisées avec les marcs de raisins	Intégralité du montant éligible	Dégrilleur automatique	Equipements de vinification	Dégrilleurs automatiques	
<b>Pressoirs avec plusieurs fonctionnalités:</b> - pilotage intelligent comportant des automates programmables, des aménagements logiciels et une instrumentation spécifique de type capteurs de mesure volumétrique permettant de piloter les cycles de pressurage en fonction de l'écoulement des jus - lavage intégré	Economie d'énergie et économie d'eau	Le pilotage intelligent est un dispositif intégrant des programmes informatiques permettant le pilotage du pressurage en fonction de l'écoulement des jus.  Le pressoir avec lavage intégré consiste en un pressoir conçu avec un cycle automatique de lavage.	Intégralité du montant éligible y compris raccords, aménagements et installation.	Pressoir avec pilotage intelligent et/ou lavage intégré	Equipements de vinification	Choisir parmi: - Pressoirs avec pilotage intelligent - Pressoirs avec lavage intégré - Pressoirs avec pilotage intelligent ET lavage intégré	
<b>Régulateur de fréquence, variateur de fréquence ou variateur de vitesse (sur un moteur)</b>	Economie d'énergie	Un variateur de fréquence permet d'adapter la vitesse d'un moteur au besoin et de gérer les phases transitoires de fonctionnement et par conséquent d'optimiser le rendement du moteur électrique.	Seul le coût du variateur est retenu, qu'il soit ajouté à une machine pré existante ou intégré à une machine	Régulateur de fréquence/variableur de fréquence / variateur de vitesse avec montant dissocié de l'éventuel équipement acquis	Chaîne de réception de vendange ou Equipements de vinification ou Conditionnement	Régulateur de fréquence, variateur de fréquence ou variateur de vitesse	
<b>Echangeurs et équipements d'embouteillage à niveau de finition élevé par électropolissage</b>	Economie d'eau	Liste des équipements électropolis éligibles : échangeurs et équipements d'embouteillage (monobloc rinçage, monobloc avinage, monobloc rinçage tirage, monobloc rinçage tirage bouchage, monobloc rinçage tirage bouchage capsulage, monobloc rinçage désaération tirage injection de gaz bouchage capsulage, monobloc bouchage, monobloc bouchage capsulage, monobloc lavage séchage, monobloc encannage, monobloc NEP/CIP nettoyage en place...). L'électropolissage concerne toutes les pièces inox d'un monobloc. Les cuves électropolies sont considérées comme environnementales (traitées dans une ligne spécifique ci dessous)	Intégralité du montant éligible pour l'équipement considéré (monobloc ou ligne d'embouteillage entière le cas échéant) y compris raccords, aménagements et installation - le montant doit être isolé dans le devis le cas échéant.	Echangeur électropoli ou Equipement d'embouteillage électropoli	Conditionnement	Ligne d'embouteillage avec finition électropolissage ou Ligne d'embouteillage dédiée aux capsules à vis ou mixte avec finition électropolissage ou Ligne de conditionnement dédiée aux contenants de petites tailles avec finition électropolissage ou Ligne de conditionnement dédiée aux Bag-in-Box avec finition électropolissage	
					Equipements de vinification	Equipements à niveau de finition élevée par électropolissage	
<b>Pompes avec moteur IE4 et IE5</b>	Economie d'énergie	Pompes avec moteurs à haut rendement	Intégralité du montant éligible	Moteur IE4 / IE5	Vinification/ Transferts	Pompes avec moteurs haut rendement	
<b>NEP (nettoyage en place) intégré à un équipement ou non</b>	Economie d'énergie et économie d'eau	Le nettoyage en place (NEP) ou Clean-in-Place (CIP) consiste en un système automatique de nettoyage de l'équipement sans démontage. Il est intégré à l'équipement dès sa conception, ou non (il est alors externe, et aussi appelé skid de nettoyage). Le NEP permet d'optimiser les consommations en eau et solutions de nettoyage.	Intégralité du montant éligible y compris raccords, aménagements et installation.	Nettoyage en place Clean-In-Place	Equipements de vinification ou Conditionnement	Nettoyage en place (NEP)	
<b>Equipements permettant le réemploi des bouteilles (consigne)</b>	Economie circulaire	Dispositif complet destiné au réemploi de bouteilles constitué d'une laveuse de bouteille, d'une laveuse de caisses de transport adapté au réemploi et de matériel de convoyage	Le devis doit préciser que l'usage de l'équipement est le réemploi.		Conditionnement	Equipements pour réemploi des bouteilles	

#### Liste des matériaux isolants

- Matériaux biosourcés	
Type de matériau	Format
Ouate de cellulose	*Vrac pour soufflage, insufflation, flocage *Panneaux semi-rigides
Fibres de bois denses	*Panneaux rigides
Béton de chanvre	*Mise en œuvre du béton sur chantier par banchage, projection ou enduit
	*Brique chaux-chanvre
	*Préfabriqués de grandes dimensions
Laines biosourcées (chanvre, lin, bois, textile recyclé, mouton, mixte)	*Vrac de fibres de bois, de chanvre, de laine de mouton et de textiles recyclés pour soufflage ou insufflation et /ou pose manuelle
	*Panneaux semi-rigides, rouleaux
Botte de paille	Botte de paille
Liège expansé	*Vrac pour pose manuelle ou insufflation ou en incorporation pour des bétons légers
	*Panneaux semi-rigides
Minéraux	
Type de matériau	Format
Pierres de taille	Le devis doit préciser le caractère isolant
Laines minérales de verre (LV) ou de roche (LR)	*Vrac pour soufflage et insufflation
	*Panneaux semi-rigides, rouleaux, nu ou revêtu d'un pare vapeur en kraft ou collé sur panneaux de plaque de plâtre
Verre cellulaire	*Granulat pour remblai porteur
	*Panneaux rigides
Perlite, vermiculite, argile expansée	*Granulat mis en œuvre en vrac brut ou bitumé, incorporé en bétons
	*Panneaux rigides

- Synthétiques	
Type de matériau	Format
Polystyrène expansé (EPS ou EPS)	*Panneaux rigides nus ou collés sur panneaux de plaque de plâtre
Polystyrène extrudé (XPS ou PSX)	*Panneaux rigides, nus ou collés sur panneaux de plaque de plâtre
Polyuréthane (PUR)	*Panneaux rigides

\* Les bardages isolants, les panneaux sandwich ou double peaux sont pris en compte dans la bonification

\* Les briques Monomur et le béton cellulaire sont pris en compte dans la bonification

\* Les toitures végétalisées sont considérées comme des isolants. Seules les dépenses liées à la toiture sont prises en compte dans la bonification, le végétal et la terre sont non éligibles et ne sont donc pas pris en compte dans le calcul des points environnementaux. En revanche la toiture ne sera considérée comme fonctionnelle qu'avec la terre et les plantes en place.

**Liste des matériaux isolants – d’après le Guide des matériaux isolants pour une isolation efficace et durable (programme energivie.info)**

**- Matériaux biosourcés**

Type de matériau	Format
Ouate de cellulose	*Vrac pour soufflage, insufflation, flocage *Panneaux semi-rigides
Fibres de bois denses	*Panneaux rigides
Béton de chanvre	*Mise en œuvre du béton sur chantier par banchage, projection ou enduit *Brique chaux-chanvre *Préfabriqués de grandes dimensions
Laines biosourcées (chanvre, lin, bois, textile recyclé, mouton, mixte)	*Vrac de fibres de bois, de chanvre, de laine de mouton et de textiles recyclés pour soufflage ou insufflation et /ou pose manuelle *Panneaux semi-rigides, rouleaux
Botte de paille	Botte de paille
Liège expansé	*Vrac pour pose manuelle ou insufflation ou en incorporation pour des bétons légers *Panneaux semi-rigides

**- Minéraux**

Type de matériau	Format
Laines minérales de verre (LV) ou de roche (LR)	*Vrac pour soufflage et insufflation *Panneaux semi-rigides, rouleaux, nu ou revêtu d’un pare vapeur en kraft ou collé sur panneaux de plaque de plâtre
Verre cellulaire	*Granulat pour remblai porteur *Panneau rigide
Perlite, vermiculite, argile expansée	*Granulat mis en œuvre en vrac brut ou bitumé, incorporé en bétons *Panneau rigide

**- Synthétiques**

Type de matériau	Format
Polystyrène expansé (EPS ou EPS)	*Panneaux rigides nu ou collé sur panneaux de plaque de plâtre
Polystyrène extrudé (XPS ou PSX)	*Panneau rigide, nu ou collé sur panneaux de plaque de plâtre
Polyuréthane (PUR)	*Panneaux rigides

\* Les bardages isolants, les panneaux sandwich ou double peaux sont pris en compte dans le calcul des points environnementaux.

\* Les briques Monomur sont prises en compte dans le calcul des points environnementaux.

\* Les toitures végétalisées sont considérées comme des isolants. Seules les dépenses liées à la toiture sont prises en compte dans le calcul des points environnementaux, le végétal et la terre sont non éligibles et ne sont donc pas pris en compte dans le calcul des points environnementaux.